

# **REGLEMENT DE L EPREUVE du Dimanche 06 Octobre 2024**

## **EPREUVES :**

L'épreuve du Semi-Marathon 21.100Km est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie junior à vétérans (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2007).

L'épreuve des Foulées est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie cadet à vétérans (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2009).

L'épreuve Les Petites Foulées est ouverte à tout athlète homme ou femme, licencié FFA ou non licencié, de la catégorie minimales à vétérans (réservé aux personnes né(e)s avant le 1 janvier 2011).

Les primes des classements scratch ne seront versées qu'après confirmation des résultats et la présence obligatoire à la remise.

## **ORGANISATEUR :**

Le club de l'ESVA n°049039 affilié à la FFA – Boite Postale 15 – 49250 BEAUFORT EN ANJOU

## **PARTICIPANTS :**

Seuls les athlètes munis d'un dossard officiel, ni plié ni coupé, sont autorisés à courir dans les épreuves prévues pour leur catégorie. Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits. Tous les vélos et engins à roulettes motorisés ou non sont interdits, excepté pour les organisateurs.

**Inscription :** Ne seront prises en compte que les inscriptions accompagnées du paiement et d'un certificat médical ou d'une licence. Inscription jusqu'à 15 minutes avant la course.

**Dossards :** Pendant l'épreuve, les dossards doivent être devant et visibles. La remise des dossards se fera la veille et le jour de la course sur présentation d'une pièce d'identité et de la licence FFA pour les licenciés:

Soit le samedi 05/10 de 15h à 18h à Intermarché dans la galerie commerciale (route de Brion 49250 Beaufort)

Soit le dimanche 06/10 aux Halles de Beaufort à partir de 7h30.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne, rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

**Départ :** Place Notre Dame (parvis de l'église) :  
à **9h15** pour les Petites Foulées 6 kms et pour les Foulées 10.5 kms  
à **9h30** et le Semi-Marathon.

**Arrivée :** Place Notre Dame (parvis de l'église).

**Circuit :** 35 % de chemin pour le Semi et les Foulées

**Chronométrage :** il sera assuré par la société IPITOS ([résultats disponibles sur le site internet Ipitos.com](http://resultats.disponibles.sur.le.site.internet.Ipitos.com)).

**Ravitaillement :** 4 ravitaillements au 4km – 9km – 15km – 20km et à l'arrivée pour le Semi, 2 ravitaillements au 4km et 9km pour les Foulées et à l'arrivée, et 1 ravitaillement au 5km pour Les Petites Foulées et à l'arrivée.

## **DOPAGE :**

Comme dans toutes les courses, cette compétition est susceptible de contrôle antidopage. En cas de contrôle, et pour les athlètes contrôlés, les primes ne seront débloquentes qu'après connaissance des résultats.

## **CERTIFICAT MEDICAL- LICENCES :**

**Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur:

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- **ou d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

- **ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

**A compter de cette année, les participants non licenciés peuvent à partir de cette édition utiliser le PPS (Parcours Prévention Santé).**

Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé.

**Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : [pps.athle.fr](http://pps.athle.fr)** et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Au cours de ce parcours en ligne, le participant sera sensibilisé à différentes problématiques :

- Situations à risques : ressentis inhabituels, précautions à prendre selon l'âge, habitudes favorisant la dégradation de la santé, etc.,
- Invitation à consulter un médecin en cas de risques identifiés,
- Rappel de l'intérêt de se former aux gestes qui sauvent,
- Mise à disposition d'une base documentaire sur la pratique en santé.

**Au terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours, à fournir à l'organisateur avant la course selon les modalités que ce dernier aura définies**

**Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

### **SECURITE :**

La sécurité sur le parcours sera assurée par des bénévoles désignés par l'organisation et signalés auprès de la Mairie de Beaufort en Anjou.

Une assistance médicale avec un médecin sera assurée par la Croix Rouge, présents sur l'aire d'arrivée. La mise hors course d'un concurrent peut être décidée pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré, signifiant sans appel sa mise hors course. Tout coureur mis hors course et décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité, l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

### **CAS DE FORCE MAJEUR :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **REMBOURSEMENT :**

En cas de non-participation à l'épreuve, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

### **ASSURANCE :**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses sur route souscrite auprès du Cabinet AIAC. Les licenciés bénéficient de garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'association ESVA décline toute responsabilité **sur les défaillances physiques pouvant survenir pendant les épreuves** et également en cas de vol, de perte ou de dégradation qui pourraient se produire le jour de l'épreuve.

### **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :**

Conformément à la loi informatique du 6 juin 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit de nous l'écrire en nous indiquant son nom, son prénom et son adresse.

### **DROIT A L'IMAGE :**

Les participants aux courses, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

### **DONNEES PERSONNELLES :**

En vous inscrivant à l'une des épreuves du Semi Marathon de Beaufort en Anjou auprès de l'Organisateur, vous êtes amené fournir un certain nombre de données et d'informations. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces données et à ses éventuels sous- traitants.

L'Organisateur collecte ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux épreuves du Semi-Marathon de Beaufort en Anjou.
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre inscription, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur.
- Envoyer des e-mail afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'évènement auquel vous êtes inscrit ;
- Assurer la sécurité sanitaire des participants par la simple consultation de document attestant de la non-infection du participant au COVID-19 ;
- Vous informer de vos résultats,
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

- **L'Organisateur s'engage à ne pas divulguer ni partager des données à votre sujet avec des tiers.**

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande par e-mail à l'adresse [jbret49@gmail.com](mailto:jbret49@gmail.com) ou par courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

**ESVA Beaufort**

**BP 15**

**49250 BEAUFORT EN ANJOU**

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais.

Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Vous pouvez également modifier ou vous désabonner des newsletters émanant de l'organisation du Semi-Marathon de Beaufort en Anjou en cliquant sur le lien "Me désabonner" dans la newsletter.

**REGLEMENT :**

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.